

Date de la Convocation : 20/11/2015

Objet : Délibération n° 15 11 05 : NOUVEAU TARIF DE VENTE DES AERATEURS

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) – CAUNOIS Marie-Hélène (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, CHENIN Jean - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège), BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. BRIOL Patrick (CAUJAC) représenté par Mme CAUNOIS Marie-Hélène - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés : MM. CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - MAGGIOLO Serge (CCVA) - DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Monsieur le Président rappelle la délibération du 02/04/2012 qui avait proposé la vente d'aérateurs de compost (brass compost) pour un montant de 5 € TTC l'unité, sachant que le prix d'achat était alors de 19.13 € TTC.

Il demande maintenant de fixer un nouveau prix pour les nouveaux aérateurs qui seront proposés aux administrés sachant qu'ils coutent dans le nouveau marché 2.77 € HT l'unité (soit 3.32 € TTC).

Compte tenu du prix, l'ensemble des délégués propose la gratuité.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, adopte la solution de gratuité pour les aérateurs et mandate le Président pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
Mois et an que dessus

Le Président

M. ZDAN

